Vu/ EliG.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

- : - : - : -

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-:-

MINISTERE DES FINANCES ET DU TRAVAIL

- 0 - 0 - 0 - 0 -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

DECRET:

1962 - N°

ANNEE

DIRECTION DU BUDGET

- - - - - - -

VU la Constitution du 26 Novembre 1960; VU le décret n°62/PR du I3 Février 1962 nommant les Membres du Gouvernement;

DECRETE:

ARTICLE Ier. - Est autorisée l'ouverture au Budget National Exercice 1962 Chapitre 50I-02 d'un article 6 intitulé "Versement au Compte Fonds Spécial de Garantie des Accidents du Travail" -

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

> PORTO-NOVO, le 29 OCTOBRE 1962.-LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

464 /PR-MFT-DB

AMPLIATIONS Assemblée Nationale 2 JORD..... I MFT..... 2 DB...... DC..... 2 CF.... I Trésor..... I

VU: LE MINISTRE DES FINANCES ET DU TRAVAIL,

LE CONTROLEUR FINANCIER,

VU:

GNIMAGN ON